

Le Préfet

Auxerre, le 17 JAN. 2020

Madame le maire, Monsieur le maire,

Comme vous le savez, le président de la République a décidé la mise en place progressive du service national universel (SNU). Ce dispositif est conçu comme un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Après une phase de préfiguration en 2019 dans 13 départements, le SNU s'étend en 2020 à l'ensemble des départements, dont l'Yonne.

Le SNU est porté par le ministre de l'Education nationale et de la jeunesse et fait l'objet d'une coordination régionale au niveau du recteur de région académique à Besançon.

Le service national universel comporte deux périodes obligatoires et une période facultative :

- la première période obligatoire (phase 1 du SNU) est un séjour de cohésion de 12 jours pour les jeunes volontaires de 16 ans, organisé dans un département autre que celui d'origine du 22 juin au 3 juillet 2020 ;*
- la seconde période (phase 2 du SNU) est une mission d'intérêt général (MIG) de quinze jours (ou 84 heures) que les jeunes, ayant effectué leur séjour de cohésion, réaliseront dans leur département entre la fin du séjour de cohésion et juillet 2021 ;*
- la phase 3, facultative, consiste en un engagement volontaire d'au moins trois mois effectué entre 18 et 30 ans qui peut être un service civique ou un service militaire volontaire par exemple.*

Dans le cadre du déploiement national du SNU, le département de l'Yonne doit être en mesure de constituer une cohorte de 150 jeunes volontaires qui effectueront leur séjour de cohésion hors du département et d'accueillir sur la période du 22 juin au 3 juillet 2020 un séjour de cohésion d'une capacité de 200 jeunes et de leur encadrement. Le séjour de cohésion se déroulera au lycée agricole (LEGTA) La Brosse à Venoy.

Sa mise en œuvre à l'échelle départementale nécessite une étroite coordination des services de l'Etat et des partenaires associés. Son pilotage est assuré par Pascal LAGARDE, inspecteur de la jeunesse et des sports à la DDCSPP, que j'ai désigné comme chef de projet SNU pour l'Yonne. Il agit sous mon autorité et en lien étroit avec les services de l'Education nationale, de la délégation militaire départementale et de l'agence régionale de santé notamment.

Dès l'ouverture de la plateforme d'inscription en ligne prévue le 1^{er} février prochain, des séances d'information seront dispensées pour les élèves de seconde dans les lycées généraux, technologiques et professionnels, pour les apprentis dans les centres de formations et pour les jeunes en situation de handicap dans leurs établissements d'accueil.

Dans les douze mois suivant le séjour de cohésion, il appartiendra à chacun des 150 volontaires issus de notre département de réaliser une mission d'intérêt générale (MIG) à proximité de chez eux.

Je tenais à vous informer dès à présent du déploiement du SNU dans notre département afin que vous puissiez contribuer à votre niveau à la diffusion de l'information auprès des habitants de votre territoire. Je compte également sur vous pour permettre aux jeunes icaunais d'effectuer leurs missions d'intérêt général à partir de juillet prochain dans votre collectivité ou auprès d'organismes et d'associations susceptibles de les accueillir en local.

Les informations relatives aux modalités de mise en œuvre du SNU sont consultables sur le site internet des services de l'Etat dans l'Yonne <http://www.yonne.gouv.fr/snu>

L'anticipation active de tous doit permettre le déploiement de chacune des phases de ce dispositif dans les meilleures conditions.

Je vous prie de croire, Madame le maire, Monsieur le maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Henri PRÉVOST